

Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, Belasting met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, Chargé du
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE PAR KRIS PEETERS,
VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE ET DES CONSOMMATEURS,
CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR**

Jeudi 17 mars 2016

Les dépenses de l'ONEM diminuent plus que le montant demandé
“ Une importante contribution à l'assainissement budgétaire ”

Entre 2014 et 2016, l'ONEM contribue 1,038mia d'euros à l'assainissement budgétaire. Lors des objectifs budgétaires en 2014 les dépenses en moins de l'ONEM entre 2014 et 2016 avaient été estimées à 474,6mio d'euros. D'après les estimations les plus récentes il appert maintenant que l'ONEM aura fait un effort de 563,6 mio d'euros en plus que le montant demandé à l'origine.

C'est ce qu'il appert du rapport annuel et des estimations les plus récentes de l'ONEM. *“En 2016, les dépenses de l'ONEM continueront de diminuer de 346 mio d'euros. En trois ans de temps, les dépenses totales de l'ONEM ont ainsi diminué de 1,038 milliard. Il est clair que des efforts considérables ont été faits. L'amélioration issue des mesures d'activation sera encore plus frappante dans les prochaines années. »*, précise le Ministre de l'Emploi, Kris Peeters.

Du rapport annuel il s'avère que les dépenses totales de l'ONEM représentent 2,10% du PIB en 2015 (contre 2,33% en 2014). Cette évolution à la baisse est entre autres due à une conjoncture qui depuis deux ans est favorable, à l'évolution démographique, mais surtout aux différentes réformes qui ont été mises en œuvre au cours des années précédentes.

En outre, le rapport annuel montre que les dépenses de chômage complet ont diminué de 10,1% en 2015. Exprimées en ratio de PIB, elles représentent 1,18% (1,34% en 2014), soit le chiffre le plus bas des 13 dernières années.

“En se concentrant sur le contrôle et l'utilisation de nouvelles techniques, l'ONEM permet que les abus et les fraudes puissent plus rapidement être détectés. L'ONEM agit également de plus en plus de manière préventive. Les abus peuvent ainsi être identifiés à l'avance et les allocations indument allouées ne doivent plus être récupérées a posteriori” indique le Ministre de l'Emploi Kris Peeters.

De plus, des mesures sont prises afin d'éviter à l'avenir un glissement de la diminution des dépenses de l'ONEM vers un accroissement des incapacités de travail et des dépenses de l'INAMI. Le Ministre de l'Emploi Kris Peeters, en collaboration avec la Ministre des Affaires sociales Maggie De Block, a en effet élaboré des trajets de réintégration à l'attention des travailleurs/chômeurs en incapacité de travail.

“De cette façon, les mesures d’activation du gouvernement, avec pour résultat une réduction des dépenses de l’ONEM, ne risquent pas d’être contrecarrées par l’accroissement des dépenses en matière d’incapacité de travail » explique le Ministre de l’Emploi Kris Peeters.

Les projets d’AR réglant ces trajets de réintégration ont été discutés par les partenaires sociaux, ce qui a abouti à l’accord du 9 décembre 2015 au sein du Groupe des Dix. Celui-ci fut honoré par le gouvernement (« *Accord de Noël* » de décembre 2015). Les textes définitifs ont entretemps été adaptés à cet accord social et seront bientôt soumis pour avis au CNT.

